

# ***Un Agenda 21 pour Trilport***



# Sommaire

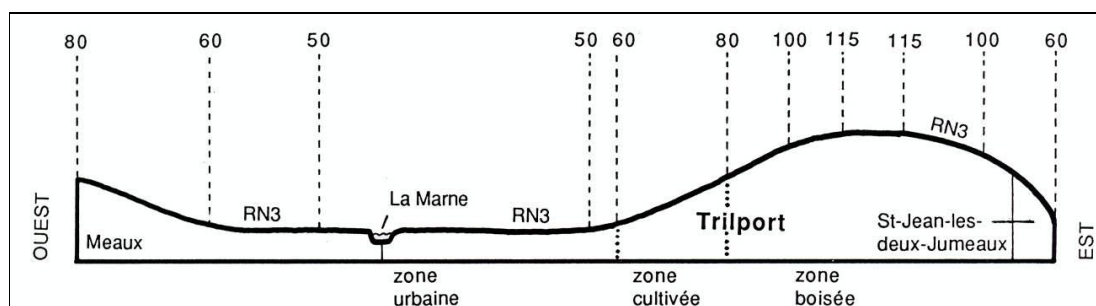
<b>UN AGENDA 21 POUR TRILPORT.....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>PRESENTATION DE LA COMMUNE.....</b>	<b>3</b>
ENTRE MARNE ET FORETS .....	3
UN NŒUD DE COMMUNICATION DE PREMIERE IMPORTANCE.....	4
LOGEMENT & DEMOGRAPHIE .....	4
LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT .....	5
<i>Les nuisances et le risque industriel.....</i>	<i>6</i>
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX.....	6
<b>UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE GLOBAL &amp; PARTAGE.....</b>	<b>7</b>
UN PROCESSUS EN COURS .....	7
<i>Politique de Développement du Secteur jeunesse.....</i>	<i>7</i>
<i>Les projets de territoire.....</i>	<i>7</i>
<i>La réflexion en urbanisme.....</i>	<i>8</i>
UNE REFLEXION COLLECTIVE .....	8
<i>Modalités de la concertation avec les habitants.....</i>	<i>9</i>
<i>Rôle des services municipaux.....</i>	<i>9</i>
<i>Formation des élus et des services.....</i>	<i>10</i>
Actions de sensibilisation et de formation ont déjà été mené.....	10
Actions envisagées .....	10
<b>L'ORGANISATION PROJETEE.....</b>	<b>11</b>
PENSER GLOBALEMENT POUR AGIR LOCALEMENT .....	11
LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DE LA DEMARCHE .....	12
<i>Organisation à mettre en place.....</i>	<i>12</i>
LA PARTICIPATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE .....	13
LA TRANSVERSALITE DE LA DEMARCHE.....	14
L'EVALUATION ET LA STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE.....	14
<b>ELABORATION DU DIAGNOSTIC STRATEGIQUE PARTAGE DU TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>15</b>
CALENDRIER DE LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA 21 .....	16
BUDGET PREVISIONNEL .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>Pilotage.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Participation.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Sensibilisa tion.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Diagnostic Stratégique.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Eva lua tion.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
FICHE SIGNALÉTIQUE DU MAITRE D'OUVRAGE .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

## Présentation de la commune

### Entre Marne et Forêts

Le territoire de Trilport s'étend entre deux méandres de la Marne et forme un cirque qui s'élève progressivement d'une altitude de 50 mètres en bord de Marne à plus de 130 mètres en forêt de Montceaux.

C'est au cœur de cet amphithéâtre naturel que s'est implanté la ville, entre lisières du massif forestier de Montceaux et bords de Marne, autour d'un gué présent dès l'époque gallo-romaine. Un gué remplacé par un pont permettant le passage de la route royale n°3 (aujourd'hui RN3) construite sous Louis XV en 1756 et reliant Paris à l'Allemagne, via Chalon en Champagne.



Le territoire de Trilport occupe une superficie de 1097 hectares, décomposée en quatre séquences majeures : la Marne et ses berges, la ville, la plaine agricole, la forêt et les espaces boisés du massif de la forêt domaniale de Montceaux. Un territoire coupé par deux fractures importantes : La RN3, qui divise la ville en deux parties à peu près équivalentes et la ligne de chemin de fer.

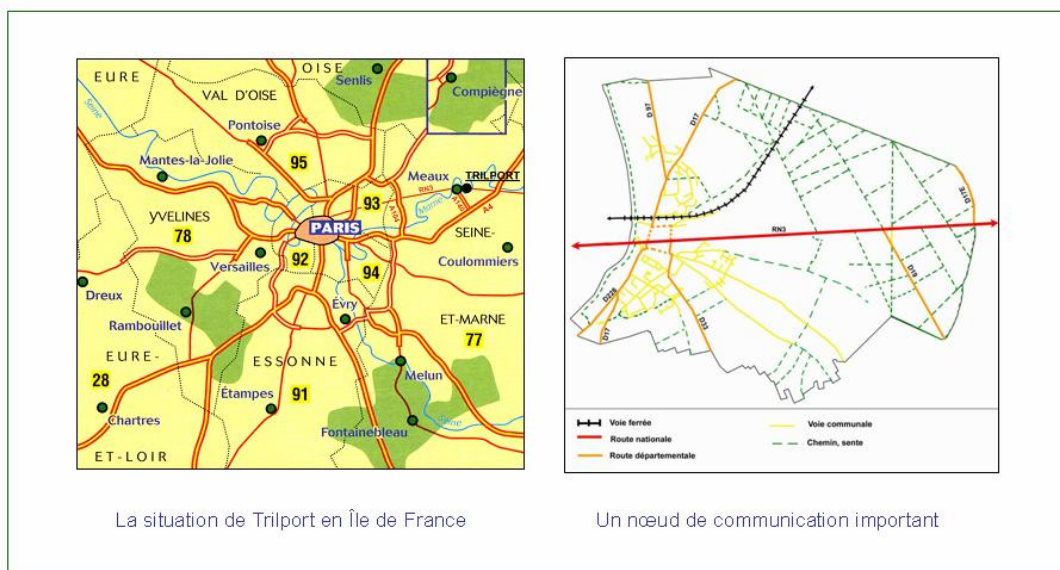
L'organisation paysagère de la ville se décompose en trois entités : urbaine, agricole, boisée ; elle comprend beaucoup d'éléments remarquables : le coteau qui domine la Marne au Nord de la voie ferrée; les entrées de ville qui grâce au relief en amphithéâtre offrent des perspectives et des points de vue remarquables, la présence « d'espaces de respirations » importants entre la zone urbanisée et boisée qui offre des panoramas magnifiques.

L'espace urbain représente 17% de la superficie et l'espace rural 83%. La forêt constitue le mode dominant d'occupation des sols, le massif forestier de la forêt de Montceaux représentant à lui seul 45% du territoire communal, et les activités agricoles (grandes cultures) 35% de la superficie.

Dans la zone urbaine, le MOS est caractérisé par le nombre limité d'habitats collectifs et une dominante d'habitat individuel. La répartition du sol dans l'espace urbain (MOS, IAURIF, 1990) se décompose comme suit : 44% habitat individuel et 7% habitat collectif. A l'entrée Est de la ville, signalons la présence d'une zone d'activités importante.

## *Un nœud de communication de première importance*

Trilport, constitue la porte d'entrée Est de l'agglomération du Pays de Meaux. Elle est desservie par un réseau de routes départementales convergeant toutes vers le seul pont permettant de franchir la Marne. Situation qui place la commune au cœur des communications du Nord Est francilien mais en fait un goulot d'étranglement redouté, ces axes supportant une importante circulation (plus de 30 000 véhicules / jour pour la RN3 (données 1998) et 1 500 véhicules / heure, aux heures de pointe) dont de nombreux poids lourds.



La ville est desservie par la voie ferrée Paris/Strasbourg la reliant à La Ferté Milon, La Ferté sous Jouarre, et la plaçant à 40 minutes de Paris Est. Avec plus de 2 300 passagers/ jour, la gare de Trilport attire beaucoup d'usagers des communes voisines qui occasionnent des problèmes de stationnement importants. La commune est également desservie par trois lignes de bus régulières.

L'étroitesse des voies secondaires en centre-ville, typique des vieux bourgs Seine et Marnais ne favorise pas les circulations douces (piétons et deux roues). Un réseau de chemins et de sentiers (chemin de halage ou d'exploitation forestière) dont deux chemins de grande randonnée relie la forêt domaniale de Montceaux aux bords de Marne, deux espaces naturels de grande qualité.

## *Logement & démographie*

En 1999, Trilport comptait 4 602 habitants. Les moins de 20 ans en représentait près de 22,7% et les plus de 75 ans plus de 10 %. Deux raisons à cette situation : le vieillissement de la

population dû à sa sédentarité et l'installation sur la commune de jeunes.

Le parc de logements relativement récent, (45% environ ont été construits après 1975) s'élevait à 1 798 en 1999, composé à 90,3% de maisons individuelles (contre 61,4% pour l'ensemble de la Seine-et-Marne et 26,3% pour l'Île-de-France) occupées majoritairement par leurs propriétaires.

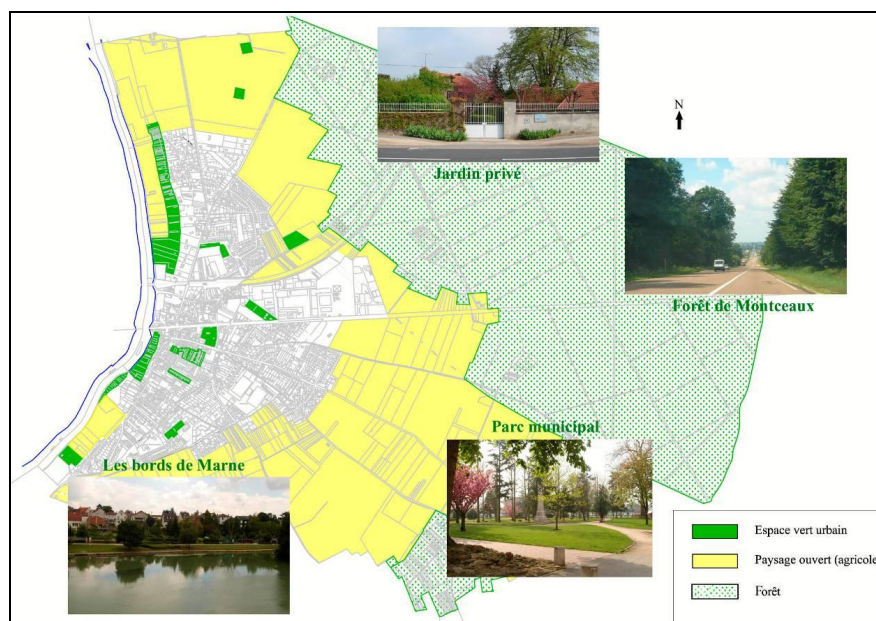
Le nombre insuffisant de logements locatifs sociaux (au 1/01/2003 : 88) ne permet pas à la commune d'atteindre le seuil des 20% fixé par l'article 55 de la loi SRU. Depuis la Municipalité a engagé une série d'initiatives qui lui permettront de respecter cette obligation dans les prochaines années : Plan Local de l'Habitat (intercommunal), politique contractuelle avec le Département et la Région afin de se doter des structures d'accueil nécessaires, restructuration de ses services, lancement de son Plan Local d'Urbanisme et lancement en collaboration avec les services de la DDE et des bailleurs sociaux de nouvelles opérations lui permettant d'accroître son offre en locatifs sociaux.

La présence de nombreuses structures offre une large palette de services aux habitants et favorise le maintien du lien social et inter générationnel :

- Un réseau d'Assistante Maternelles, trois écoles primaires et maternelles, un collège, un service jeunesse dynamique (centre de loisirs et structure ados)
- La présence de commerces de proximité en Centre Ville, d'un supermarché, d'un Centre Médical (généralistes, infirmières, masseur kiné) et d'un cabinet dentaire.
- Une vie associative riche et variée avec plus d'une quarantaine d'associations sportives, culturelles et de loisirs,
- Un club du troisième âge et une association d'aides à domicile très présente auprès des habitants,

## *La qualité de l'Environnement*

Outre la richesse de son patrimoine naturel provenant du massif forestier, de ses bords de Marne, la ville apporte un soin tout particulier à son cadre de vie. Depuis 2001 Trilport détient une deuxième fleur au Concours Régional des Villes et Villages Fleuris : notamment grâce à la présence de plusieurs espaces verts publics de qualité, entretenus désormais selon des procédures et des produits respectueux de l'Environnement.



### *Les nuisances et le risque industriel*

La Zone d'activité Economique implantée sur la commune occasionne de nombreuses nuisances. Trilport a connu le 23 octobre 2002 la dramatique explosion d'une usine qui a fait la une de la presse nationale par sa violence et son bilan (deux morts et de nombreux dégâts matériels aux alentours). Signalons la présence sur son territoire d'une entreprise classée Seveso, seuil bas, en raison de substances dangereuses présentes ou susceptibles d'être produites, et de la proximité d'une usine, classée Sevezo, seuil haut, située sur la commune voisine de Meaux.

### *La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux*

Trilport depuis 1<sup>er</sup> janvier 2002 est une des 18 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux dont elle constitue l'espace de transition entre les plaines de la Brie et la zone urbaine. Cette communauté exerce les compétences suivantes:

- Obligatoires : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la politique sociale de l'habitat et la politique de la ville,
- Optionnelles: la création et l'aménagement des voiries reconnues d'intérêt communautaire, la construction et l'entretien des équipements sportifs et culturels, reconnus d'intérêt communautaire, la collecte et le traitement des ordures ménagères et la protection de l'air et les nuisances sonores,
- Facultatives: l'accueil des gens du voyage, le développement des nouvelles technologies, le développement de l'enseignement culturel et artistique et l'aménagement des rives des rivières et canaux.

# **Un projet de Développement Durable global & partagé**

## *Un processus en cours*

Depuis 1998, la Municipalité a tissé plusieurs partenariats dans des domaines très variés afin d'élaborer un projet de développement territorial global et équilibré :

- Politique de Développement du Secteur Jeunesse en partenariat avec la C.A.F, Jeunesse et Sports, l'Education Nationale et la Mission Ville (Contrat Educatif Local, Contrat Temps Libre, Dispositif Ville Vie Vacances),
- Projets de Territoire en partenariat avec les services du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional à l'occasion des diagnostics dressés pour le Contrat régional et le Projet CONTACT,
- Contrat Triennal de Voirie et étude Pôle Gare (PDU )
- Etudes d'urbanisme que ce soit autour de l'affichage publicitaire, du Plan d'Occupation des Sols (révision simplifiée et modification) et du lancement des travaux du Plan Local d'Urbanisme avec le partenariat de la DDE, des services du Conseil Général, du CAUE,

## *Politique de Développement du Secteur jeunesse*

Soucieux de proposer aux jeunes des structures favorisant leur épanouissement, la Municipalité a initié progressivement des partenariats qui ont permis la création d'un service Jeunesse intervenant de la Petite Enfance à l'Adolescence.

C'est ainsi qu'a été signé avec la CAF, dès 1999, un Contrat Temps Libre (reconduit depuis) dirigé principalement sur le temps extra scolaire, puis ensuite avec la Direction Départementale Jeunesse et Sport et l'Education Nationale un Contrat Educatif Local en 2003 (reconduit depuis) permettant d'animer le temps péri scolaire et enfin avec la Préfecture de Seine-et-Marne par la mise en place à l'été 2004 du dispositif Vie Ville Vacances, en direction des jeunes en difficulté (reconduit depuis).

Des initiatives qui ont permis de pérenniser le Service Jeunesse (création d'une filière animation au sein de la collectivité) et de développer ses activités avec cohérence, Trilport dispose désormais de structures rares pour une ville de moins de 5000 habitants, d'un secteur animation stable et de bonne qualité (label CAF, CEL, VVV). Soulignons l'intérêt de la démarche de ces dispositifs intégrant concertation avec les jeunes et les acteurs de terrain, diagnostic territorial, élaboration d'un diagnostic d'un projet global d'actions et mise en place de dispositifs de pilotage (fiches actions, comité de suivi et évaluation).

Le Développement Durable et ses enjeux, constitue un axe prioritaire du projet éducatif de la commune et de ses divers contrats. C'est ainsi que cet objectif pédagogique central a été à l'origine de toute une série d'actions, de manifestations et d'activités en ayant la préoccupation d'y associer une démarche multi générationnelle.

Exemples d'actions : création d'un jardin, manifestations (expositions, conférences, projections, visites ...), actions de solidarité en faveur du Burkina Faso ( financement d'une citerne mobile pour une école, correspondance par internet ...)

## *Les projets de territoire*

La Municipalité a initié depuis 2002 une démarche contractuelle avec le Département et la Région afin de bâtir un projet de développement territorial privilégiant une approche globale, équilibrée et soucieuse de l'Environnement. Des partenariats qui reposent principalement sur deux dispositifs : un Contrat d'Aménagement Communal du Territoire (ou CONT.A.C.T) avec le Département, un Contrat Régional avec la région Ile de France.

Les pistes d'actions engagées au titre de ces partenariats ont pour objectifs principaux :

- D'améliorer la qualité et l'accessibilité des espaces publics centraux
  - D'agir sur le déséquilibre voiture / piétons dans la ville et de développer la circulation douce en ville
  - De définir des projets d'équipement et d'aménagement respectueux de l'environnement privilégiant la démarche Haute Qualité Environnementale,
- 
- **Le Contrat d'Aménagement Communal du Territoire** (ou CONT.A.C.T) , mis en place depuis 2000 par le Conseil Général de Seine-et-Marne, à l'attention des communes de 2000 à 7000 habitants associe pour une durée de 5 ans, une commune au département de Seine et Marne, autour d'un programme commun d'investissements. Trois axes d'actions prioritaires ont été retenus par le Comité de suivi : le renforcement des équipements (construction d'un centre de loisirs, implantation de jeux d'enfants, création d'un local destiné à «l'Action Jeunesse», aménagement d'une «médiathèque» ...), l'adaptation des équipements scolaires et périscolaires (réalisation d'un réfectoire et aménagements de locaux pour l'accueil périscolaire ...) et l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité d'accueil des espaces publics (Place de l'église, le parvis de la Mairie ...)
  - **Le Contrat Régional**, partenariat conclu entre le Conseil Régional d'Ile de France et une commune de plus de 2 000 habitants, afin de réaliser un programme d'équipements dans un délai de 5 ans. Le dossier de Trilport a été validé en juillet 2005 par l'exécutif régional et place la Haute Qualité Environnementale au cœur de ses réalisations : création d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire, sur le site de la Charmoye (Opération H.Q.E), extension (création de sanitaires et de deux nouveaux plateaux sportifs) du Gymnase de la Noyerie avec sa rénovation (Opération H.Q.E) et aménagement d'une demeure bourgeoise en Mairie.

### ***La réflexion en urbanisme***

Depuis 2002, quatre procédures se sont succédées :

- 2002 : Règlement Local de l'Affichage afin de combattre la prolifération de l'affichage publicitaire et de préserver la qualité du Centre Ville,
- 2004 : modification du Plan d'Occupation des Sols
- 2005 : Deux révisions simplifiées du Plan d'Occupation des Sols (dont une pour une zone d'activités ou la qualité environnementale a été placée au premier plan)
- 2006 : Lancement du Plan Local de l'Urbanisme que les élus décident de mener en parallèle (notamment lors de la réflexion autour du PADD) avec un Agenda 21, suivant en cela les recommandations du « *Guide pour les collectivités locales, Agenda 21 local Plan Local d'Urbanisme, deux démarches au service des communes pour un projet de développement durable* » de l'ADEME Ile de France.

### ***Une réflexion collective ...***

Afin d'aboutir à un Projet de développement territorial harmonieux, équilibré mais surtout partagé, la volonté des élus a été :

- D'associer à leurs travaux des partenaires extérieurs dont les apports respectifs ont considérablement enrichi la réflexion collective grâce aux diverses compétences réunies et permis de croiser les différents points de vue. Qu'ils soient acteurs de terrain (représentants associatifs, animateurs, enseignants, agents territoriaux, parents d'élèves

- ...), bureaux d'études, représentants du CAUE 77 ou des collectivités territoriales partenaires (département et Région), de la DDE, de Jeunesse et Sport, de l'Inspection Académique ...
- D'établir une concertation étroite avec les acteurs de terrain et les habitants,.

### ***Modalités de la concertation avec les habitants***

Les modalités de concertation avec les habitants ont été multiples :

- Réunions publiques :
  - Thématiques : chaque projet d'urbanisme a donné lieu à une réunion d'information et de concertation doublée d'une exposition en Mairie et sur le site internet de la commune. Des réunions débats sur le risque industriel ont été organisées à l'occasion des enquêtes publiques sur l'usine Recticel (Seveso seuil bas) et COGNIS (Seveso, seuil haut)), mais également pour les riverains touchés par la catastrophe de la Halotte. Les travaux du CONTACT et du Contrat régional ont donné lieu aussi à une réunion publique, la dernière étant consacrée au PLU et au Développement Durable. Avec pour chaque réunion deux phases : un exposé (avec diaporama) précédant un débat contradictoire avec la salle. Quelquefois, en fonction du thème, l'exposition en place à la Mairie étant installée dans la salle.
  - Réunions de quartier : les trois premières années de mandat, 10 réunions de quartiers ont été organisées afin de permettre aux habitants de s'exprimer sur leur vie quotidienne, de s'informer des projets de la Municipalité mais surtout d'être force de proposition. Leur contribution a alimenté les différents projets de la Municipalité et a permis de hiérarchiser les priorités d'action (notamment la sécurisation des routes). Avec à chaque fois la même procédure : la préparation de la réunion (réalisation d'un questionnaire, dépouillement et traitement des réponses) favorisant l'organisation des débats (selon les éléments collectés).
  - Réunion avec les acteurs de terrain : tout projet est conçu à partir de nombreuses réunions de concertation avec les utilisateurs afin de répondre à leurs besoins et priorités. Une concertation qui si elle allonge les délais de réalisation permet aux équipements d'être mieux utilisés.
- Exposition sur les projets
  - Afin de présenter les enjeux des projets municipaux, trois expositions ont été organisées en Mairie (une sur le CONTACT et le Contrat régional, deux sur les révisions simplifiées du P.O.S). Précédant la réunion publique, elles ont permis aux administrés de mieux visualiser l'impact des projets sur leur environnement et de mieux en saisir les enjeux. Avec lors de chaque exposition des permanences d'élus et un livre blanc à la disposition des visiteurs.
- Site Internet et journaux municipaux.
  - Publication des Comptes rendus et annonces des réunions dans les journaux municipaux,
  - Le site internet de la commune a très utilement relayé ces expositions. L'utilisation d'Internet notamment permet une présentation plus claire et complète des dossiers et la mise à disposition d'un panel plus large de documents (photos, comptes rendus, schémas ... ). En outre elle offre la possibilité aux internautes de réagir, d'intervenir et d'apporter leur contribution via la messagerie.

### ***Rôle des services municipaux***

Les services municipaux ont un rôle essentiel dans la conduite d'un Agenda 21, surtout dans une petite commune comme la notre où la mise en place des moyens humains et l'adhésion des services au projet sont un point clé de la réussite

Nous avons progressivement restructuré les services, revu l'organigramme en profondeur afin de déterminer de nouveaux champs de responsabilités permettant de disposer de relais ayant la

capacité de mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne marche du projet et d'adopter un travail collectif et transversal.

Dans cet état d'esprit la notation et le régime indemnitaire ont été intégralement refondus sur de nouvelles bases. Un des critères pris en compte au moment du choix des nouveaux responsables de secteur a été leur mobilisation autour des enjeux du Développement Durable. Une implication qui est à l'origine de la révision sous l'angle du développement Durable des procédures et des méthodes de travail.

Des procédures de concertation ont été mises en place afin d'instaurer une communication interne entre les services qui soit réactive et réellement transversale : Réunions hebdomadaire entre les services, utilisation de messagerie (via internet).

## ***Formation des élus et des services***

### ***Actions de sensibilisation et de formation ont déjà été menées.***

- Auprès des élus :
  - sensibilisation au Développement Durable (notes de synthèse, exposés, diaporamas ...) et à la gravité de la situation actuelle,
  - intégration de la problématique du Développement Durable (accessibilité, gestion des ressources naturelles et de l'énergie, Haute qualité environnementale ...) dans le choix et le pilotage des projets d'aménagements ou d'équipements de la commune,
  - Intervention de Mme Petit-Alberge de l'ARENE en Conseil Municipal afin de présenter les enjeux planétaires et d'expliquer la démarche Agenda 21,
  - Participation à des journées de sensibilisation autour de la problématique du Développement Durable organisées par différentes structures (ADEME, CAUE, FSM (bailleur social) notamment )
  
- Auprès des techniciens (agents municipaux)
  - Participation de la Directrice Générale des Services aux actions de formation du réseau TEDDIF
  - Sensibilisation des différents responsables des services municipaux au développement Durable
  - Intégration du paramètre environnemental dans le cadre de l'action quotidienne des services : procédures et produits employés (ex : espaces verts ...), choix d'équipements (énergie, éclairage ...) ...

Si la sensibilisation sur le développement Durable des élus et des services (au niveau des responsables) est bien avancée, il faut l'étendre et l'approfondir. Deux remarques : l'adhésion générale au projet et la surprise du plus grand nombre devant la gravité de la situation planétaire et l'urgence à réagir.

L'adhésion à la démarche d'Agenda 21 apparaît plus difficile, beaucoup lui reprochant son aspect théorique et complexe (qualifié par certains d'« usine à gaz »). Des réactions qui imposent de définir des pistes d'actions répondant à des objectifs clairs et facilement identifiables.

La réorganisation des services, antérieure au lancement de ces travaux est apparue comme un facteur clé de la réussite de cette phase, grâce à l'évolution des procédures et des méthodes de travail déjà constatées au quotidien sur le terrain.

### ***Actions envisagées***

- Organisation d'actions de sensibilisation ou de formations thématiques destinées à l'ensemble des acteurs locaux (élus, services techniques, partenaires associés,)
- Formations spécifiques en fonction des filières territoriales,
- Participation à des opérations de formations organisées par des organismes externes (CNFPT, ADEME, CAUE ...) ou le réseau TEDDIF,

## L'organisation projetée

### *Penser Globalement pour agir localement*

Les partenariats contractés depuis cinq ans démontrent la nécessité d'élaborer un cadre d'action global qui favorise l'émergence d'un projet territorial durable, harmonieux et cohérent reposant à la fois sur les attentes des différents acteurs du territoire (habitants, collectivités territoriales, Etat) et la prise en compte des enjeux du plus long terme définis depuis Rio.

Deux impératifs qui pour être complémentaires et non contradictoires imposent l'élaboration collective d'une vision prospective et partagée du territoire, la confrontation des visions, des savoirs et des cultures des différents acteurs, la prise en compte des interactions possibles ainsi que celle des conséquences potentielles de chaque décision.

Trois sources principales alimentent ce projet.

1. Les besoins et priorités exprimés par les Trilportais lors des concertations engagées :
  - attachement au patrimoine naturel de la commune et à son cadre de vie,
  - nécessité d'améliorer l'accessibilité pour tous les publics en ville (quelque soit la nature du handicap ou l'âge),
  - développer les circulations douces,
  - Maintenir le lien social et les relations intergénérationnelles,
  - lutter contre les nuisances industrielles,
  - permettre aux personnes âgées de prolonger l'autonomie la plus longue et la plus douce possible dans la cité (logements, structures, services ...),
2. Les orientations des projets de territoire et les obligations légales
  - respect des obligations relatives à la loi SRU concernant la mixité urbaine, (ou comment concilier quantité de logements sociaux (les 20% de l'article 55 de la loi SRU) avec qualité du bâti et diversité (lieux et publics)),
  - Promouvoir et privilégier l'éco construction (Haute Qualité Environnementale),
  - Tenir compte des orientations du SDRIF (construire la ville sur la ville),
3. La volonté des élus de répondre, à leur niveau, aux finalités exprimées dans la déclaration de Rio, à la charte des villes européennes pour la durabilité dite « Charte d'Aalborg » adoptée le 27 mai 1994, le plan d'action de Lisbonne « De la Charte à la pratique » adopté le 8 octobre 1996 et enfin la « déclaration des gouvernements locaux au sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg » en septembre 2002.

Les collectivités interviennent directement sur l'énergie et le climat, dans le cadre de leur gestion quotidienne ou de leur action politique pour l'émergence d'une éco citoyenneté. C'est pourquoi, au regard de la dégradation constatée au niveau planétaire, les élus du Conseil Municipal de Trilport ont voté lors de la séance du 18 novembre 2005, à l'unanimité, sur proposition du Maire Jean Michel Morer, le lancement d'un Agenda 21 local, plaçant le Développement Durable au cœur des priorités de la commune.

Ils ont également décidé d'y associer les travaux du Plan Local d'Urbanisme afin de jumeler les deux démarches. Si la loi "solidarité et renouvellement urbains" (SRU) exige des communes une stratégie de développement durable (Plan d'Aménagement et de Développement Durable ou PADD); à intégrer dans le plan local d'urbanisme (PLU), ce texte est trop souvent subi comme une contrainte administrative, alors qu'il constitue de fait un atout essentiel à la réussite d'un projet de développement harmonieux, global et systémique bâti sur les principes et les finalités

du Développement Durable (enjeux sociaux, environnementaux et économiques).

Conduire une politique de développement durable nécessite un bouleversement complet (véritable « *révolution copernicienne* ») des mentalités et modes de fonctionnement de la collectivité territoriale, chez les élus comme au sein des services municipaux.

Elle implique un nouveau type d'organisation, des méthodes de travail novatrices qui privilégient l'apport collectif et la transversalité afin de permettre la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration continue reposant sur un processus auto régulé.

Selon le « Cadre de référence pour les projets territoriaux de Développement Durable et agendas 21 locaux » (MEDD), cette démarche repose sur cinq points clés :

- l'organisation du pilotage,
- la participation des acteurs du territoire,
- la transversalité des approches,
- l'évaluation partagée
- une stratégie d'amélioration continue en vue « *d'objectifs précis et mesurables à atteindre avec pour point de mire les finalités du développement durable.* »

## ***Le pilotage et l'animation de la démarche***

Le Maire de Trilport est à l'origine de cette démarche. Sous son impulsion et après une série d'initiatives (note de synthèse, exposé en Conseil Municipal, projection de diaporama, organisation de débats, invitation d'intervenants ...), une prise de conscience générale des élus s'est progressivement faite sur l'urgence d'intégrer le Développement Durable aux objectifs municipaux et à son action quotidienne.

- Ouverture des commissions de travail à de nouveaux partenaires (exemple : le CAUE 77) possédant par nature un autre point de vue et une sensibilité différente,
- Prise en compte dans tout projet d'équipement de l'accessibilité et du handicap,
- Valorisation du volet environnemental de l'ensemble des travaux municipaux (urbanisme, cadre de vie, animation, jeunesse ...),
- Choix de la démarche H.Q.E. dans les programmes d'équipements ainsi que dans la sélection des projets et le choix des architectes du Contrat Régional et du CONTACT,
- Sensibilisation sur le Développement Durable et la situation actuelle de la planète (note de synthèse, diaporamas, réunions ...),
- Intervention de partenaires extérieurs (bailleurs sociaux, Pact Arim, CAUE, cabinet d'études, ARENE)

Cette prise de conscience collective s'est traduite par le vote à l'unanimité du Conseil Municipal sur le lancement d'un Agenda 21 local.

### ***Organisation à mettre en place***

Afin de mener la sensibilisation et la concertation auprès des habitants, de former les différents acteurs (élus, responsables des services, agents municipaux ...), de mettre en place le plan d'action de l'Agenda 21 local, de définir ses priorités, son calendrier et son programme d'actions, nous envisageons de mettre en place quatre niveaux d'instance :

- **Un Comité Technique** composé du Maire, de la Directrice Générale des Services et de partenaires extérieurs à la commune : Bureau d'Etudes, ARENE, ADEME, Région, Conseil général, CAUE 77, DDE, DIREN
- **Un Comité de Pilotage** : assuré par le Bureau Municipal Elargi, la Directrice Générale des Services, Mme Maffioli (réfèrent du dispositif Agenda 21), le Directeur des Services

Techniques Jean Charles Cherrier, le représentant du Bureau d'Etudes

- **Des groupes de travail thématiques** (exemple : l'accessibilité en ville) rassemblant des acteurs de terrain impliqués dans la démarche AGENDA 21 (agents municipaux, compétences externes, représentants du monde éducatif ou associatif, habitants volontaires...) dont certains pourront travailler sur des cibles précises
- **recrutement d'un chargé de mission spécifique « Agenda 21 »** : si c'est une étape indispensable à la réussite de ce projet, notre collectivité, au regard de sa taille et de ses moyens financiers limités, ne peut pour l'instant envisager un emploi à plein temps. A contrario il peut être possible de définir un profil de poste polyvalent autour de deux pôles : agenda 21 et Services techniques (collaborateur du DST).

Si le portage politique de l'Agenda 21 est assuré par le Maire relayé au sein des services par la Directrice Générale des Services et le Directeur des Services Techniques c'est le Comité Technique, compte tenu de l'expérience et des compétences extérieures rassemblées, qui mènera la réflexion sur la prise en compte du Développement Durable, sélectionnera les actions à lancer, leur hiérarchisation et leur calendrier de réalisation avant validation par le Conseil Municipal et élaborera in fine le diagnostic stratégique partagé du territoire au regard du développement durable.

L'ARENE en qualité de partenaire privilégié participera aux instances de pilotage, apportera une aide à l'élaboration des documents de cadrage, à la définition des profils de poste concernés par l'Agenda 21, à la préfiguration des instances de suivi technique et de concertation destinées à promouvoir la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Pour cela, diagnostic interne (ébauche dans ce doc), diagnostic externe (par extension de la concertation avec les habitants), pour déboucher sur un diagnostic partagé de la commune au regard du développement durable et sur un programme d'action et un calendrier à mettre en œuvre

## *La participation des acteurs du territoire*

Elle est l'élément clé de la démarche, certainement un des plus complexes à mettre en place; car il ne peut suffire ici d'appliquer des recettes toutes faites, mais de tenir compte du contexte local afin d'ouvrir la participation à tous.

L'utilisation des outils déjà éprouvés ayant montré leur utilité est à renouveler : réunions publiques (thématiques, de quartier), site Internet de la Commune ...

Mais il est nécessaire également d'explorer de nouvelles pistes afin d'inciter certains publics à s'impliquer et à participer. S'adresser à des publics cibles sur des questions les concernant directement peut être un élément déclencheur, les pistes de travail sont multiples (: accessibilité en ville avec des seniors, riverains d'une zone d'activités dans un groupe de travail sur les nuisances industrielles ...).

L'expérience acquise ces dernières années démontre que mieux vaut multiplier les occasions de participation que les limiter à une « grande messe ».

L'implication dans une telle démarche ne peut se faire que si chacun est convaincu de son bien fondé, c'est pourquoi la sensibilisation des habitants est une étape essentielle et incontournable. C'est ce que nous avons entrepris par exemple sur la collecte des déchets verts. Les résultats (tonnage et participation des habitants) sont probants. Diverses initiatives peuvent être envisagées : publication, affichage, pages thématiques dans les journaux municipaux sur le Développement Durable et ses enjeux comme sur les initiatives locales, organisation événementielle (semaine verte, expositions ...), actions vers des publics cibles (jeunesse, seniors, riverains ...).

Concernant la participation, il faut être incitatif et susciter la participation : Enquêtes et questionnaires, création de groupes de travail ouverts aux habitants (exemple : mobilité,

nuisances industrielles) ...

Autre point déterminant, la mobilisation dans la durée : réunions régulières, boîtes à idées, site internet, point d'information sur les résultats obtenus (communiquer la progression du tonnage des déchets verts par exemple est très incitatif auprès des citoyens ...).

## *La transversalité de la démarche*

La transversalité est au cœur du diagnostic stratégique partagé territorial, car intimement liée au Développement Durable comme à ses finalités, qu'elles soient sociales, environnementales ou économiques. L'agenda 21 est une démarche systémique par essence, la transversalité doit y être globale, concerner l'ensemble des domaines et s'adresser au court, moyen et long terme.

Quatre impératifs pour la mener à bon port :

- Maîtriser l'importance des enjeux,
- Disposer d'une bonne connaissance du contexte local, des acteurs présents, des forces en présence (atouts / faiblesses) afin de pouvoir prendre en compte toutes les interactions à l'œuvre qu'elles soient endogènes ou exogènes,
- Avoir un point de vue objectif et analytique,
- L'appliquer au quotidien dans les méthodes de travail des services, des instances et des élus,

Les services d'un bureau d'études (celui chargé du diagnostic stratégique partagé territorial par exemple) sont tout indiqués, car il est essentiel dans ce type de démarche de disposer d'un regard sinon neutre, du moins externe, qui permet de discerner plus facilement de nouvelles synergies, des lignes forces ou au contraire certains dysfonctionnements. Encore faut il que le choix soit éclairé et tienne compte de la capacité du cabinet d'études choisi (selon les modalités de la Commande Publique) à intégrer le contexte local et les limites (humaines, financières, logistiques ...) d'une petite commune comme la nôtre.

## *Initier une stratégie d'amélioration continue*

Il ne peut y avoir de processus auto régulé sans évaluation. Celle ci permet de vérifier la pertinence des politiques menées, l'efficacité des moyens affectés mais également la régulation du processus (correction, inflexion, recherche des freins ou des points de blocage ...) afin de l'améliorer continuellement.

Totalement liée au plan d'action elle concerne l'ensemble des domaines d'actions, doit tenir compte des interactions et être effectuée à chaque phase du processus.

Elle nécessite du temps, des compétences, des moyens financiers et humains permettant de remplir les différentes tâches liées à cette mission : concertation, conception de méthodes ou d'outils d'analyse, élaboration d'indicateur de suivi, de tableaux de bord, traitement et analyse des résultats ... Elle est le garant de l'objectif d'amélioration continue au regard des finalités du développement durable, et ce pour chaque domaine d'action. Un impératif cependant : définir des objectifs clairs et précis, chiffrés, pour chaque action engagée.

Le chargé de mission « Agenda 21 », sera notamment responsable de cette évaluation.

## **Elaboration du diagnostic stratégique partagé du territoire au regard du développement durable.**

Le diagnostic permettra de dresser un état des lieux des différentes problématiques et enjeux territoriaux, d'identifier les atouts et les faiblesses de la collectivité et de son territoire au regard du développement durable (sociaux, environnementaux ou économiques), et de mettre en évidence ses dynamiques, ses transversalités.

Cette réflexion stratégique éclairera les élus sur les enjeux poursuivis, permettra de hiérarchiser les priorités, de définir les axes d'action, tout en tenant compte de la nécessité de s'adapter aux différentes évolutions et des interactions avec les autres collectivités (agglomération, département, région). Une certitude, au regard du contexte local et de la volonté des élus, les axes d'actions seront multiples et la transversalité constituera un point central du Plan d'action.

Le bureau d'études chargé de son élaboration intégrera l'état de la réflexion en cours, et des actions déjà entreprises comme l'apport des différentes contributions des acteurs du terrain et des habitants. Il devra regrouper les objectifs poursuivis en finalités essentielles, clairement identifiables, desquelles seront déclinées le plan d'actions à mener. S'il ne peut y avoir de plan d'action type, chaque territoire ayant un contexte qui lui soit particulier (« *pour agir localement* »), les enjeux poursuivis par le Développement Durable sont globaux (« *penser globalement* ») et planétaires :

- Lutter contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger des milieux et des ressources
- Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains
- Agir sur la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Privilégier une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

C'est sur ces orientations fondamentales (regroupant les 13 domaines cibles soulignés par le document du MEDD de juillet 2006) que sera bâti le diagnostic stratégique qui devra tenir compte également des 7 pistes d'actions retenues lors des concertations avec les Trilportais :

- Cible 1 : Organiser & aménager l'espace
- Cible 2 : Maîtriser les énergies et les déchets, promouvoir les énergies renouvelables
- Cible 3 : Promouvoir le Développement social et la santé
- Cible 4 : Améliorer l'accessibilité, les déplacements et la mobilité
- Cible 5 : Préserver notre patrimoine naturel, les espaces verts et les espaces publics
- Cible 6 : Mieux prévenir le risque et les nuisances industrielles
- Cible 7 : Développer la Démocratie Locale

## Calendrier de la mise en place de l'Agenda 21

